

Rapport de la sous-commission du budget 2024

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Vert·e·s, rapporteure
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 17 octobre 2023 de 07h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- Mme Margaux Tissot, vice-présidente du Parlement des jeunes
- Mme Alma Diaz, trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Grégory Duc, commandant, chef du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- M. Jean-Daniel Zimmerli, adjoint du commandant, SISMN

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux participant-e-s, le chef de dicastère ouvre la séance laquelle prend place dans la salle de conférence d'ARESA, l'occasion ici de mettre en avant ce lieu qu'il est possible de louer et où il se rend ponctuellement, en sa qualité de membre du Conseil d'administration

d'ARESA. La séance de la sous-commission sera suivie d'une visite de l'aéroport en présence de son directeur.

115 / Parlement des jeunes

Le montant du budget alloué de CHF 14'000.- est depuis cet exercice réparti dans les différents comptes y afférents, ce qui permet d'avoir plus de clarté quant à l'utilisation.

Le Parlement des jeunes a eu le plaisir d'organiser un événement à l'occasion de son 30^e anniversaire en octobre dernier, d'autres événements tels que la Conférence des Parlements de Jeunes de ce week-end au Tessin a connu également l'intérêt des membres qui ont participé en nombre.

Le volet communication a pris passablement d'ampleur et les projets soutenus (*subv. org. Privées à but non lucratif* de CHF 5'000.-) sont mis en avant au moyen de vidéos postées sur la chaîne YouTube ou Instagram. Le compte *Prestations de service de tiers* de CHF 2'600.- permet de rémunérer les personnes qui se chargent du montage, ces travaux étant assez conséquents. Les supports sont réalisés à l'interne avec un membre qui a des connaissances en graphisme.

En 2024, le groupe de travail événementiel organisera des événements autour des élections communales pour encourager les jeunes à aller voter.

La trésorière informe les personnes présentes qu'elle cessera prochainement ses activités au sein du Parlement des jeunes. Les commissaires profitent de remercier les membres en place pour leur dynamisme et engagement.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

L'actuel médecin et chef du Service de santé et promotion de la santé (SSPS) partira en retraite en juin 2024. Après une analyse étayée des missions et tâches liées à cette fonction, le Conseil communal a décidé de repourvoir le poste en offrant la possibilité de travail à temps partiel (70% - 100%). L'offre paraîtra prochainement avec une latitude importante quant à l'entrée en fonction en vue d'augmenter les chances au niveau des candidatures. Il s'agit, par cette décision, de pérenniser les activités du SSPS. Des prochaines discussions avec la Ville du Locle permettront également d'échanger sur les éventuelles possibilités de mutualisation intercommunale. Les activités diversifiées des trois Centres sous l'égide du Service de santé

et promotion de la santé et la taille humaine de la ville devraient susciter un intérêt malgré la pénurie actuelle de médecins.

S'agissant du Centre de santé sexuelle – Planning familial, les négociations avec le Canton ont abouti à la signature d'un contrat de prestations pour quatre ans, avec une augmentation de la subvention annuelle de CHF 10'000.-. Bien que ce montant paraisse modeste, ledit contrat permet d'entériner un accord après plusieurs années de discussion. L'équipe se compose de 2.5 EPT.

Enfin, concernant les prestations informatiques, la baisse au niveau du budget s'explique par une clef de répartition différente des coûts. Les services reçoivent les éléments par le SIEN.

482 / Centre de santé scolaire

Le programme mis en place par le Centre de santé scolaire se base sur les recommandations fédérales et cantonales ou d'autres baromètres reposant sur des données scientifiques. Les actions ou les projets peuvent aussi bien avoir une portée immédiate que dans la durée, dépendant des sujets à traiter. Sur les projets pérennes, la vision s'étend généralement sur une période de 5 ans afin d'avoir les outils pour amortir les problématiques.

Le montant budgétisé au compte *Prestations de services de tiers* permet de faire intervenir des professionnel-le-s pour des projets particuliers. L'un des derniers en date traite de l'éco-anxiété avec une thématique liée au suicide pour lequel une collaboration avec l'Université de Lausanne a été initiée prévoyant des interventions dans les classes. Alors qu'il était espéré susciter l'intérêt de 3 classes, le Centre a enregistré l'inscription de 12 classes. Les échanges se font non seulement avec les enseignant-e-s mais également avec les parents. La tempête de cet été a également été thématifiée.

Il est relevé que l'équipe d'infirmières se compose de 1.75 EPT et qu'au prorata du nombre d'élèves, cette dotation est la plus faible des cercles scolaires du canton. Par conséquent, l'un des volets clefs est de privilégier la formation interne, ce qui permet de renforcer la qualité des prestations délivrées.

483 / Centre d'orthophonie

Les consultations brèves de 30 minutes pour les enfants jusqu'à 3.5 ans continuent à être proposées aux parents un mercredi par mois. Celles-ci

permettent d'orienter plus rapidement les parents en vue d'une prise en charge adéquate variant en fonction du trouble. Ces consultations n'ont toutefois pas d'incidences sur la liste d'attente qui reste importante. Le projet de déménagement du Centre dans les locaux de la rue de la Serre 14 reste d'actualité, le rapport relatif à la demande de crédit sera présenté au législatif en 2025.

520 / Service des sports

L'année 2023 a été une année mouvementée, tant du point de vue organisationnel qu'opérationnel. L'équipe administrative en place a fonctionné en effectif réduit (2.4 EPT) en raison de l'absence depuis mai dernier de l'adjointe au chef de service dont le remplacement est prévu au début de l'année 2024. Les projets de rénovation et les manifestations ont occupé le chef de service de manière intense durant toute la période. L'arrivée d'un stagiaire en management du sport en août (jusqu'en janvier 2024) a permis de décharger quelque peu l'équipe, notamment dans l'organisation de la 15^e édition de la Trotteuse-Tissot avec un trail au départ du Locle et des festivités qui se dérouleront au cœur de la Ville, sur la place du Marché.

La tempête du 24 juillet a également nécessité d'importantes ressources, environ 80 objets ont été endommagés pour lesquels il a fallu établir des devis ou effectuer des travaux, représentant un coût avoisinant les CHF 300'000.-.

Concernant le personnel, différents remplacements ont dû être organisés afin de pallier des absences maladie ou accident. Le recrutement de garde-bains pour la saison estivale reste un défi chaque année, dès lors qu'il y a passablement de difficultés à trouver ce type de profil.

Au vu du nombre de projets à suivre ou à développer, ces derniers font l'objet de priorisations et d'arbitrages budgétaires. À noter que le service a la gestion complète de ses infrastructures sportives. À cet égard il est relevé que les trois dossiers majeurs qui occuperont le service en 2024 concernent :

- la rénovation de la piscine
- le projet de rénovation la patinoire des Mélèzes
- la piste d'athlétisme de la Charrière.

S'agissant de la hausse sur le compte *Frais de réception*, elle s'explique par la prise en charge de moitié des frais liés à l'organisation de la Tournée des

bornes. L'autre moitié étant financée par la Sécurité publique (équivalent à environ CHF 20.- par participant-e) ainsi que la comptabilisation différente des frais découlant de la cérémonie des sportifs méritants.

La subvention pour le Panathlon de CHF 3'000.- a été ramenée à zéro au budget 2024 dès lors que le soutien apporté a toujours été fourni sous forme de prestations ou de mise à disposition d'installations.

Pour ce qui est de la diminution des recettes au compte *Prestations de service*, elle est liée à la baisse de fréquentation à Midi-Tonus. Une analyse complète sera réalisée par le service (choix des cours, prix etc...). En 2024, deux sessions en lieu et place de trois seront proposées, le programme automne-hiver ne connaissant pas le succès escompté.

Enfin, s'agissant de l'élaboration d'un document listant les types de soutien apportés aux clubs/sociétés sportives locaux ou en faveur de la jeunesse, le chef de service informe que la thématique comporte également une dimension cantonale. Il est à noter que des différences dans les pratiques entre communes ont été constatées. À ce stade, le service n'a pas identifié de problématiques importantes, les soutiens accordés sont cohérents pouvant prendre toutefois différentes formes.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Comme mentionné dans les remarques et conformément aux règles comptables, certaines charges inhérentes aux locaux de Numa-Droz sont dorénavant imputées sur ce centre dès lors que les recettes liées aux locations y sont également comptabilisées. À préciser que le matériel fixe de toutes les halles est géré par le service, l'EOCF ayant la gestion du matériel comme les balles, tapis etc.

Le revêtement du terrain synthétique des Forges réalisé en 2009 arrive en fin de vie. Il est glissant et ne passera pas le prochain contrôle de l'ANF. Sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit, sa rénovation permettra aux clubs utilisateurs de poursuivre leur évolution, notamment le FC Le Parc et son équipe féminine. Par ailleurs, différentes démarches en vue de favoriser la bonne entente entre les différents utilisateurs (privés et clubs) ou sur la question du "littering" sont entreprises par le service.

Le remplacement de l'éclairage du terrain de la Pâquerette par du LED permettra de réduire les charges d'exploitation. L'acquisition d'un nouveau tracteur polyvalent permettra d'effectuer différents travaux, en particulier le

déneigement du terrain principal mais également le terrain du Collège de la Charrière.

La réfection de la tribune Antenen fera l'objet d'une analyse plus approfondie dès 2025, à noter qu'elle est contrôlée ponctuellement.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Les demandes d'exploitation des piscines des Arêtes et de Numa-Droz ont été transmises au SCAV conformément aux nouvelles obligations liées aux concepts qualité. Les aspects liés au traitement d'eau ou des bassins y sont traités dans ce cadre.

Le remplacement du fond mobile en béton de la piscine de Numa-Droz devient nécessaire afin d'éviter de nouvelles pannes, engendrant la potentielle fermeture de l'installation. Les travaux sont conséquents et feront l'objet d'une demande de crédit budgétée à hauteur de CHF 570'000.-.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Le lancement des travaux de rénovation de la piscine et des adjudications dans le respect des marchés publics demandent une implication importante du service qui officie en tant que maître d'ouvrage. Des changements ont par ailleurs dû être négociés et opérés concernant le mandat du planificateur général et ingénieur piscines. La réouverture après travaux est prévue à l'été 2024.

Concernant le projet de rénovation de la patinoire, les aspects liés à son financement retardent la planification initiale. Le rapport relatif à la demande de crédit devrait être soumis au législatif dans les prochains mois. L'ouvrage (phase 32) est toutefois à bout touchant et le dossier a bien avancé. Pour rappel, les travaux se dérouleront en exploitation et dureront environ 3 ans.

550 / Service de la jeunesse

Le secteur d'animation socioculturelle, qui a fêté ses 50 ans d'existence en 2023, continue de proposer des activités aux jeunes et aux familles visant à encourager le vivre-ensemble.

Une présence accrue dans le quartier des Forges, en lien avec l'école et l'ASAP (service d'accueil, de soutien et d'accompagnement de proximité pour

les jeunes de 10 à 25 ans / Fondation Carrefour) permet aux jeunes de développer des liens sociaux durables et de qualité.

Tous les jeudi après-midi, de 16h à 19h, l'équipe d'animation propose des activités aux jeunes, dans la cour du collège des Forges ou à la Piñata (Bois-Noir 21). C'est l'occasion ici de faire de la prévention auprès des jeunes, mais également de leur permettre de s'exprimer sur leurs envies et leur cadre de vie.

En matière de formation, le secteur de l'ASC souhaite proposer une nouvelle place pour la formation d'animateur communautaire, plus en adéquation avec les activités du secteur. Il s'agit d'une formation ES (formation professionnelle supérieure), à l'intersection du CFC d'ASE et la formation HES d'animateur socioculturel. Elle est nouvellement créée et dispensée par l'ESSIL (Ecole supérieure sociale intercantonale de Lausanne).

L'équipe du secrétariat a proposé en 2023 une nouvelle carte vacances pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette dernière a connu, à l'instar de sa grande sœur (enfants de 12 à 17 ans), un franc succès. 879 cartes ont été vendues dont 401 pour la nouvelle tranche d'âge. L'offre pour les deux cartes sera reconduite en 2024.

551 / Accueil parascolaire

En juillet 2024, le secteur disposera de nouveaux locaux dans le quartier des Ormes. La Ville a fait l'acquisition d'un appartement en PPE, destiné à l'accueil parascolaire proposant 42 places (Fantaisie 2).

Le bail de la structure de Crêtets 91 a été prolongé jusqu'en août 2025, ce qui est favorable, compte tenu de la nécessité de libérer les locaux actuels de la Table de midi au Collège des Foulets en août 2024 pour les besoins de l'EOCF. Une solution pérenne devra être trouvée rapidement.

Le nouveau système informatique d'inscription et de gestion des inscriptions en ligne GECO4 a pu être testé en automne 2023. L'essai a été concluant et le service se réjouit de pouvoir l'utiliser pour la rentrée scolaire 2024/2025. Les parents pourront inscrire leur-s enfant-s aux diverses activités proposées par le service de la jeunesse (accueil parascolaire, camps, "Mercredvertissements" etc...) avec un seul compte.

L'augmentation liée au compte *Frais de port- Affranchissements* est due à l'externalisation de l'envoi des factures au Centre éditique de l'État. Il est à

souligner que ce sont 800 factures mensuelles qui sont mises sous pli et envoyées.

Enfin, concernant l'école à journée continue et bien que la Ville se soit retirée du projet pilote "Ma journée à l'école" en raison des incertitudes quant à son financement ou à sa mise en œuvre, il est relevé que l'accueil extrascolaire reste un enjeu majeur pour la ville. De ce fait, les pistes en vue de voir ce secteur se développer sont continuellement examinées par le service et les autorités. Le taux de couverture cantonal des places devrait par ailleurs être augmenté dans le cadre de la révision de la LAE (loi sur l'accueil des enfants).

552 / Accueil préscolaire

Le changement de responsable de secteur depuis deux ans a insufflé une nouvelle dynamique. De nombreuses et nouvelles activités sont organisées pour les enfants, les équipes sont motivées et preneuses.

Le réaménagement du jardin d'hiver à la crèche du Chat Telot est dans la lignée de cette nouvelle organisation. Une meilleure répartition des enfants entre les groupes et les activités participent à cet élan positif.

Actuellement, il est constaté une augmentation du chiffre d'affaire pour l'année en cours 2023 (environ CHF 30'000.- de plus/mois). Les deux structures sont pleines, ce qui démontre des besoins importants en matière d'accueil préscolaire avec un taux d'occupation à 92%. Cette constatation se retrouve également dans les structures privées subventionnées.

La baisse significative du compte *Denrées alimentaires, boissons* s'explique par le fait que les structures ont optimisé les commandes pour le lait infantile. Actuellement, seules deux marques offrant une variété de gammes de lait sont proposées aux parents. En cas d'ordonnance pédiatrique en lien avec une allergie avérée, l'achat du lait spécifique est effectué par la structure.

870 / Défense incendie région

Le chef du dicastère distribue la dernière version des remarques au budget.

Depuis le début de l'année 2023, le service a connu une nouvelle dynamique dans son organisation dans un train de réforme lui permettant de se développer et d'améliorer son fonctionnement. Le but étant de pérenniser les objectifs en matière de conformité des équipages ambulanciers au regard des critères de l'Inter association du sauvetage (IAS).

La tempête du 24 juillet est toutefois venue perturber les activités quotidiennes, entraînant le report de plusieurs projets. En un mois, ce sont 1'353 interventions qui ont été dénombrées, les missions habituelles ont cependant pu être assurées à satisfaction. Les dégâts causés par la tempête sont importants et les charges en découlant feront l'objet de négociations avec l'ECAP, même si les coûts de la défense incendie sont mutualisés au niveau de la région.

En vue de garantir la qualité des soins conformément aux standards et normes en constante évolution, un responsable domaine qualité avec un DAS viendra compléter l'état-major. L'adjoint du commandant - responsable domaine ambulancier qui a pris des fonctions en juillet dernier et qui participe pour la première fois à la sous-commission - apporte également ses compétences dans ce domaine.

En matière d'effectif et de fonctionnement, l'année 2023-2024 est à considérer comme une année transitoire. Les aspirant-e-s qui entameront leur formation ne seront plus comptés dans l'effectif durant leur formation (durée 3 ans et coûts CHF 90'000.-). Cette nouvelle clef de répartition permet ainsi au service de pérenniser ses missions en maîtrisant sa dotation. À relever que ce modèle, soit que le personnel en formation ne compte pas dans l'effectif, est celui qui prévaut dans les autres services de l'administration communale.

Pour ce qui est des montants budgétisés dans le compte *Charges de biens et services et autres charges d'exploitation* (BSA), des adaptations ont été effectuées sur la plupart des lignes afin que les montants s'ajustent au plus près à la réalité. Bien qu'il y ait un dépassement par rapport au budget 2023, il est à noter une diminution par rapport aux comptes 2022.

Le parc véhicules est vieillissant, cependant les frais liés à leur entretien restent cohérents. Au niveau des denrées alimentaires ou des carburants, l'augmentation des montants permet de s'adapter aux prix du marché.

Au sujet des frais informatiques, les frais découlent essentiellement des systèmes liés à la gestion des pompiers/ambulanciers, aux licences ou encore à la centrale d'alarme. Les téléphones fixes de la caserne ont été partiellement supprimés (CHF 150.-/terminal), permettant de réduire les coûts.

871 / Service ambulancier

Le compte *Salaires du personnel auxiliaire* apparaît pour la première fois dans le centre financier. Afin de garantir la conformité des équipages lors d'absences du personnel pour raison de santé ou d'accidents, le service peut faire appel depuis ce début d'année 2023 à du personnel auxiliaire. Il s'agit généralement d'ambulanciers ES qui travaillent 12h ou 24h et proviennent d'autres organisations. En plus d'apporter une plus-value au sein du service, notamment en matière d'échanges ou d'expériences, cela permet de réduire le quota d'heures supplémentaires du personnel fixe dans une dimension d'attractivité de la fonction. Le SRH transmet un décompte mensuel avec les indemnités perçues, ce qui permet d'éviter les dépassements. De manière générale pour assurer les missions feu et ambulancières, 11 personnes doivent être présentes en caserne durant les jours ouvrables et 10 les nuits et les fins de semaine.

Le recrutement de personnel formé reste par ailleurs une préoccupation pour le service ainsi que de manière plus large, pour les autres organisations de la région. En moyenne, la carrière d'ambulancier dure de sept à dix ans.

En ce qui concerne les investissements, la dépense de l'ambulance 701 est répartie sur deux exercices, l'amortissement sera comptabilisé dès la mise en service du véhicule.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville (coût par habitant).

890 / OPC Organism. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

La rapporteure de la sous-commission
Ilinka Guyot